

**MUNICIPALITÉ DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)
MRC DE PORTNEUF**

AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la municipalité
des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf :

- Que conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2024 est déposé au bureau de la greffière-trésorière, et que la MRC de Portneuf procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;
- Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception (sur rendez-vous), dès le 23 février 2024, aux heures de bureau, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 21 FÉVRIER 2024.



Josée Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière